



COVID-19 : LA NAVIGATION SÉCURITAIRE POUR LES CANADIENS AFIN D'ALLÉGER LE FARDEAU DES INTERVENANTS D'URGENCE



PRÉVOYEZ-VOUS UTILISER VOTRE BATEAU, CANOË, KAYAK, PLANCHE À RAME OU TOUT AUTRE TYPE D'EMBARCATION DE PLAISANCE?

Rester à la maison sauve des vies, mais si vous prévoyez vous déplacer sur l'eau, mieux vaut être bien préparé. Consultez toutes les mesures de santé provinciales, territoriales, locales et régionales concernant les rassemblements, la distanciation physique et les services non essentiels pour vous assurer que la navigation de plaisance est autorisée dans votre secteur.

Pendant la pandémie de COVID-19, les intervenants d'urgence travaillent à plein rendement pour assurer la sécurité et la santé des Canadiens. Afin de réduire la pression sur les services d'urgence, y compris les services de recherche et sauvetage, les mesures suivantes sont fortement recommandées pour les exploitants d'embarcations de plaisance et toutes les personnes à bord :

- **Porter un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) :**
 - La loi exige que des gilets de sauvetage et VFI se trouvent à bord de tous les types d'embarcations de plaisance.
 - Portez-les en tout temps sur le pont et dans le cockpit.
 - Assurez-vous qu'ils sont de la bonne taille et qu'ils sont bien bouclés.
 - » La plupart des plaisanciers qui meurent sur l'eau chaque année au Canada ne portent pas de vêtements de flottaison individuels ou ne les portent pas correctement.

- **Assurez-vous que votre embarcation de plaisance est en bon état de fonctionnement et bien équipée avant de partir sur l'eau.**
 - Vérifiez tout votre équipement de sécurité avant le départ.
 - Vérifiez que vos moteurs, pompes de cale et autres systèmes fonctionnent bien.
 - Assurez-vous d'avoir suffisamment de carburant pour le voyage, ainsi qu'une réserve de sécurité.
 - » Plus de 50 % des appels à l'aide des plaisanciers sont attribuables à une défaillance mécanique, y compris une panne de carburant.
- **Limitez autant que possible la durée de vos déplacements en partant d'un endroit puis en y revenant, en évitant les arrêts en cours de route.**
- **Garder une distance sécuritaire de la rive en tout temps.**
- **Évitez d'utiliser votre embarcation de plaisance en cas de mauvais temps ou de conditions météorologiques extrêmes.**
- **Limitez l'utilisation de votre embarcation de plaisance aux heures de clarté.**

On demande aux exploitants d'embarcations de plaisance et à toutes les personnes à bord d'éviter tout contact non essentiel avec les autres pendant leur voyage.

Comme toujours, les plaisanciers doivent se déplacer à des vitesses sécuritaires. Ne naviguez pas en consommant de l'alcool ou du cannabis.

Pour en savoir plus sur la COVID-19 :
Canada.ca/laCOVID19

